

## LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

par Robert FENAUX, *Ambassadeur de  
Belgique honoraire.*

« Aller à l'idéal et comprendre le réel. »  
JAURES.

*« Les organisations internationales privées expriment le mieux les rapports d'intérêts, d'idée, de goût entre les groupes sociaux des différents pays. Ce sont elles qui traduisent le mieux l'internationalisation de la vie contemporaine. Ces organisations non gouvernementales poussent à la coopération internationale et ont souvent préparé, par leur action, la création d'organisations étatiques. Elles témoignent d'un développement extrêmement rapide des contacts internationaux dans les domaines les plus divers; elles sont l'expression d'une véritable opinion internationale, essentiellement dans les démocraties occidentales. »* Pierre GERBET. *« Les organisations internationales. »*

*« Vœuvre des organisations non gouvernementales dans beaucoup de domaines a précédé et stimulé celle des Gouvernements. Il était inévitable que cette coopération entre les organisations privées*

*une fois de plus la valeur que l'Organisation des Nations Unies attache à l'effort que vous poursuivez jour après jour pour développer la compréhension et la coopération internationale... L'Organisation des Nations Unies a besoin de votre aide et compte sur elle. »*

PP. SPINELLI.

*(Déclaration du Directeur de l'Office européen des Nations Unies, représentant le Secrétaire Général à la Conférence des organisations internationales correspondantes de V.U.A.L. réunie à Bruxelles le 3 septembre 1958.)*

*« Il faut associer au problème de la paix V.U.A.L., organisme de recherches scientifiques qui étudie les activités de toutes les organisations internationales existantes. »* Professeur KOVALSKY (U.R.S.S.)  
*Rapport à l'Unesco.*

Notre siècle en quête d'une civilisation de l'universel semble marqué par un double trait de complexité et de solidarité.

Complexité des choses et solidarité des êtres. Les activités humaines fument de toutes parts dans un globe de plus en plus étreci et compact. L'informatipn fait le tour du monde à la vitesse du son et l'apparition de l'arme absolue a donné à chacun, blanc ou noir, riche ou pauvre, croyant ou agnostique, l'appréhension d'un seul et même destin. Témoin la signature cette année du Traité nucléaire de non-prolifération, par quatre-vingt douze nations.

Sans doute les anciens murs de la cité demeurent, mais ils ne sont plus l'enceinte d'une société fermée d'un autre âge. Le mot international lui-même, à peine né, est déjà vieilli. Néologisme, disaient encore les dictionnaires contemporains de Littré en définissant le concept des relations «de nation à nation». Les précurseurs et les poètes de l'internationalisme, dont Lange et Schou ont dit les démarches hardies et généreuses <sup>i<sup>1</sup></sup>, avaient pressenti les dépassements de notre temps, mais sans en imaginer l'allure ni l'ampleur.

<sup>1</sup> Lange et Schou. *Histoire de l'Internationalisme*. 3 Tomes.

## L'âge de la solidarité

Paul Hymans, mon vieux maître, disait dès 1901 d'un mot pénétrant : «Nul ne peut vivre de soi, ... nul ne peut vivre pour soi ... L'idée de solidarité planera sur le siècle. Qui ne le comprendra pas ou prétendra se soustraire à son empire sera destitué». Mais ce politique clairvoyant, qui allait devenir vingt ans plus tard le premier président de la Société des Nations, pensait alors à son pays la Belgique et à l'Europe environnante.

Car l'Europe était hier le monde organisé, avec ses prolongements d'outre-mer : le continent américain et les empires coloniaux d'Asie et d'Afrique. C'était ce temps bourgeois que Siegfried a si bien décrit dans «L'âme des peuples» : «Le XIX<sup>e</sup> siècle se croyait de bonne foi nationaliste et impérialiste ..., en réalité il était internationaliste et libéral». Oui, mais en ce sens privilégié que «la race blanche occidentale, disons européenne, avait réalisé sous sa direction, une forme d'unité mondiale qui rappelait celle de l'Empire romain. Dès qu'on sortait d'Europe, on entrait de plain-pied dans une sorte de République mercantile internationale fonctionnant sous l'égide britannique et dans laquelle tous les Blancs quels qu'ils fussent bénéficiaient en fait des mêmes droits ... L'atmosphère était celle de l'échange et presque du Mbre-échange».

Age d'or (et d'argent) d'une race et d'une classe favorisées dont l'aisance s'est largement épanouie. Un demi-siècle de séismes politiques et sociaux a secoué cet univers de bourgeois contents de soi et des autres, selon le mot de Joubert, et dressé une autre société. Je pense à un concours d'événements bouleversants : ici le suffrage universel, ailleurs la révolution des masses, partout la revendication populaire, et au plan international l'affranchissement des colonies, l'abaissement momentané d'une Europe divisée, la superpuissance des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., l'ascension du Japon et l'incandescence de la Chine.

Le monde d'hier et d'aujourd'hui

De nos jours, la vie internationale s'est ouverte des perspectives universelles. Tous les chemins ne mènent plus à Rome, pour la foi et la morale, à Paris pour l'esprit et les lettres, à Londres pour la diplomatie et les affaires, à Berlin pour la puissance militaire. Le monde moderne s'est émancipé de cette vieille Europe-là, mais tout en gardant avec elle, par la force des choses, des rapports d'intérêt commun, qui importent à notre propos.

Le tableau actuel de l'organisation internationale des Etats reflète cette transformation. L'O.N.U. a établi son siège à New York et ses centres régionaux rayonnant d'activités économiques et sociales, à Bangkok, à Addis-Abeba et à Santiago du Chili, mais Genève a retrouvé la plénitude de sa fonction internationale.

Le centre de gravité du système capitaliste mondial est aux Etats-Unis, où l'on trouve le Fonds monétaire et la Banque internationale, mais les institutions spécialisées de la coopération internationale sont à Paris pour l'éducation, la science et la culture, à Rome pour l'alimentation et l'agriculture, à Genève encore pour le Travail et la Santé, à Vienne pour l'Energie atomique.

L'U.R.S.S. et son système socialiste participent activement à l'organisation universelle, mais dans le sens restrictif de la «coexistence pacifique» qui implique des cloisons, des distances, des méfiances. Enfin la Chine de Pékin est encore tenue en dehors du jeu alors qu'on s'accorde généralement à reconnaître le dommage de cette exclusion pour la sécurité collective.

Au plan des régions, l'Amérique et l'Afrique ont réglé leurs relations continentales à des degrés différents et les deux fractions de l'Europe, celle de Strasbourg et celle de Moscou, se sont groupées en communautés. Des alliances régionales organisées complètent ce diagramme intergouvernemental.

#### Les associations internationales

Dans un autre ordre d'institutions d'initiative privée, en marge des Etats, le monde s'est couvert d'un immense réseau d'organisations non gouvernementales. On a lu en épigraphe que M. Spinelli, porte-parole de l'organisation mondiale intergouvernementale, a rendu aux organisations non gouvernementales l'hommage dû à l'antériorité de leur œuvre de coopération qui, dans beaucoup de domaines, «a précédé et stimulé celle des gouvernements» tant sur le plan national que sur le plan international.

Ici encore, par la vertu et l'acquis d'un génie créateur, c'est en Europe que les mailles du tissu des institutions internationales sont le plus serrées : à part New York, en effet, les grands centres de ces institutions sans but lucratif sont à Paris, à Londres, à Bruxelles et à Genève. Il s'agit là d'une tradition qui se perpétue comme elle est née : spontanément, du principe mâle de la libre entreprise.

Au grand métier des valeurs spirituelles et temporelles, les hommes tissent chaque jour, sans répit, une trame de solidarité. Des fils cèdent, d'autres résistent à l'usure, mais telle la broderie de Pénélope, l'œuvre n'a ni cesse ni relâche. Des relations humaines se nouent et s'entrelacent dans un enchevêtrement étincelant de sociétés, de fédérations, de ligues, d'alliances, de syndicats, d'unions, d'instituts, de coopératives, de chambres, de clubs — aux objets les plus divers — qui associent étroitement des idées, des intérêts ou des désirs.

#### L'O.N.U. et les O.N.G.

L'organisation des Etats a constaté et reconnu la portée de l'organisation privée des associations internationales, en leur accordant un statut consultatif. L'article 71 de la Charte des Nations Unies prévoit que «le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence». Une procédure de consultation a été établie — et récemment amendée — d'après des critères d'importance. Ayant eu l'honneur, vers les années 1950, de présider à New York le Comité des Nations Unies chargé des organisations non gouvernementales — en sigle les O.N.G. — j'ai pu me faire une religion personnelle de cet aspect nouveau et essentiel d'une coopération internationale qui d'ailleurs se cherche encore.

Les assises intergouvernementales, assemblées, conseils, commissions et comités, sont des conférences diplomatiques de représentants généralement désignés par les Etats et responsables vis-à-vis de ces Etats. J'ai compris tout le contenu de cette prérogative de responsabilités en voyant à l'époque une importante fédération syndicale essayer de gêner l'action des délégués gouvernementaux. Prévention intolérable, qui ne fut du reste pas tolérée, mais qui eut peut-être pour fâcheuse conséquence de donner un mauvais départ à la consultation nécessaire de l'opinion internationale.

#### Les Etats communistes et les O.N.G.

En ce temps-là, les instructions des délégations communistes étaient systématiquement *contre* les organisations *non* gouvernementales d'obédience occidentale pour la plupart, un peu comme le pasteur de Coolidge était contre le péché. En l'espèce le péché était originel, dans le principe de *libres* associations qui pouvaient prétendre échapper au pouvoir des Etats, mais pas nécessairement aux influences de la puissance économique.

Depuis lors les Etats communistes ont assoupli sinon revu leurs attitudes à l'égard des organisations non gouvernementales. Devenus plus pragmatiques, leurs observations s'en prennent moins à la nature de ces organisations qu'à l'application et à la répartition du statut consultatif.

Moyennant cette pondération des tendances dans l'optique de la coexistence pacifique, des auteurs russes trouvent que les organisations non gouvernementales (les plus responsables d'entre elles en tous cas, celles de «catégorie spéciale») apportent une importante contribution d'information à la vie internationale. C'est l'avis exprimé dans la revue «Le droit et l'Etat soviétique» par M. Morozov, directeur du Département des organisations internationales à l'Institut d'économie mondiale et des relations internationales à Moscou. Pour ce haut fonctionnaire du Kremlin, il ne peut plus être question de «passer sous silence» de vastes entreprises internationales *non* gouvernementales qui organisent des congrès retentissants, traitent avec les gouvernements et les organes législatifs, négocient des accords, envoient des missions, tant et tant que ces entreprises apparaissent comme l'expression de l'opinion publique organisée.

#### Les O.N.G. et le droit

Or, les O.N.G. ne sont rien en droit international, sauf les dispositions de la Charte réglant leur participation aux travaux des Nations Unies, qui s'est étendue aux Institutions spécialisées et à l'organisation régionale des Etats <sup>(1)</sup>. M. Morozov le regrette en suggérant «l'accord concerté des Etats» pour octroyer

(1) «Les associations ne possèdent pas de statut juridique international. Hors la juridiction de l'Etat

aux O.N.G. se conformant aux principes de la Charte de l'O.N.U. «une même capacité juridique s'étendant au territoire de tous les Etats où ces organisations ont des sections locales».

Cette position d'un grand commis soviétique, qui n'est jamais à Moscou l'expression d'une opinion personnelle, me paraît importante. D'autant qu'elle coïncide avec des attitudes d'associations internationales d'idées communistes qui commencent à prendre des libertés critiques à l'égard des gouvernements de démocratie populaire. Il y a certainement là un signe d'évolution favorable aux objectifs de la coopération internationale.

### L'adhésion du tiers monde

En me félicitant de cette évolution, je pense à l'adhésion et à la participation si désirables du tiers monde à l'organisation non gouvernementale, à la jeune Afrique en particulier. Les Etats neufs passent plus ou moins tous par les rigueurs de l'autorité, souvent militaire. La liberté d'entreprise en est forcément gênée. De ce fait, les associations internationales : églises, syndicats, chambres de commerce ou services humanitaires comme les ligues de Croix-Rouge, rencontrent la méfiance, pour la raison suffisante qu'elles ont un reflet d'intérêt occidental. Ce soupçon peut et doit être levé par une coopération objective, car les organisations non gouvernementales peuvent apporter une aide morale et matérielle de première grandeur aux Etats en voie de développement.

### La coordination nécessaire

Mais tous ceux qui ont pratiqué l'organisation internationale savent bien qu'elle a un vice fonctionnel, celui des compartiments, de la dispersion des efforts et des ressources, du chevauchement des initiatives, du double emploi et, partant, un puissant besoin de coordination. Que de mesures ont été proposées à cette fin ! Je le dis d'expérience, ayant un jour été délégué par l'Unicef à Genève pour y plaider le dossier de la coordination nécessaire des activités de cette institution avec celles de l'Organisation mondiale de la Santé après des années de fâcheux tiraillements.

Le récent rapport Jackson sur le renforcement du dispositif d'exécution, publié par l'Organisation des Nations Unies, montre à ce propos la nécessité d'une rationalisation de l'action internationale, compte tenu à la fois de l'ampleur et de la diversité des tâches à réaliser dans le champ du développement et des moyens modiques dont on dispose. Les conclusions de M. Jackson valent pour l'organisation internationale privée et, soit dit en passant, on regrette que son enquête ne se soit pas étendue à ce secteur.

Nous abordons ici la raison sociale de l'U.A.I. dont on a déjà appris ci-dessus, dans l'exposé historique de M. Speeckaert, la source, le cours, les confluences et l'expansion. La profusion des activités internationales et transnationales est comparable au phénomène de la circulation dans une agglomération urbaine. Elle a besoin d'être réglée par un service d'ordre, d'orientation et de renseignements.

### La mission de l'U.A.I.

L'U.A.I. est préposée à cette mission *ad hoc*. Association des Associations, ordonnateur des autres organisations internationales, l'U.A.I. pourrait définir son dessein par ce joli mot de Rousseau : «Un bel ordre de tout, qui marque le concert des parties». Bureau d'état-civil en un sens, sorte de cadastre en un autre, l'U.A.I. tient registre d'identités, index d'activités, relevé de connaissances sur le mouvement de l'organisation internationale, gouvernementale ou non. C'est le conseil de l'U.A.I. qui incite à la création d'associations internationales nouvelles — ou en dissuade. C'est son verdict, son « dignus est intrare » dans l'Annuaire qui donne aux associations leur estampille d'authenticité.

« Qui fait quoi ? » dans les relations humaines est peut-être la grande énigme de notre époque : l'U.A.I. a vocation d'y répondre et s'est outillée à cette fin. Son information est le fait d'une documentation unique en perpétuel renouvellement. Mais tradition et réputation obligent. Aussi, l'U.A.I. a décidé, pour satisfaire aux exigences du temps, de mettre ses données à jour par un système intégré basé sur ordinateur. Par là, elle présentera toujours un tableau mondial complet — ensemble, détails et perspectives — des réalisations et projets à portée internationale et transnationale. Cette adaptation au siècle va la doter de puissants moyens collecteurs et diffuseurs de références. M. Anthony Judge, qui s'est penché en expert sur ce travail de modernisation, en expose les plans plus loin.

### L'agrément de l'O.N.U.

Centrale d'information, l'U.A.I. est tout naturellement devenue maison d'édition d'ouvrages de références et de matières touchant à l'organisation internationale.

En 1950, le Conseil économique et social des Nations Unies, saisi d'une proposition de publication d'un répertoire des organisations non gouvernementales, s'avisait que ce travail était accompli déjà par les soins de l'U.A.I. Dès lors une résolution invita le Secrétaire Général à fournir à l'Union «une coopération aussi large que possible» en vue de la publication d'un annuaire complet.

### Le Yearbook

Ainsi agréée par l'Organisation des Nations Unies comme centre de documentation et d'information, l'U.A.I. a pu donner l'imposant format que l'on sait à son Annuaire, ce «Yearbook» devenu aujourd'hui pour le monde entier la bible des données sur les activités internationales et transnationales dans leur plénitude.

L'entreprise est de conséquence, au point d'avoir procuré à l'U.A.I. ses moyens d'existence et donné l'impression que cette association c'est d'abord un grand livre. Un grand livre édité tous les deux ans et que les projets de la maison voudraient annuel, avec une version française. Treize éditions sont déjà sorties dont l'information s'étend à 4.300 organisations. Le tout complété par le volumineux répertoire des comptes rendus des Congrès internationaux («International Congress Proceedings»).

## La revue de l'U.A.I.

Mais si l'U.A.I. justifie sa raison d'être par ses services de documentation, d'information et d'éditions, elle est autre chose encore et davantage.

Il suffit pour s'en instruire de feuilleter la collection de sa revue mensuelle «Associations Internationales». La vie organique des associations internationales y apparaît sous tous ses aspects. Ainsi la fonction internationale privée, de date récente, pose une foule de nouveaux problèmes de principe, d'organisation, de cadres. L'U.A.I. recueille toutes études sur ces problèmes et souvent y procède elle-même. Cette recherche est systématique, et on pourrait avancer que la somme des publications de l'U.A.I. a valeur de jurisprudence dans un domaine encore embroussaillé.

L'U.A.I. aide à l'élaboration d'une véritable fonction internationale privée par une action suivie de recherches, de conférences, de débats, de séminaires, de publications et de démarches diverses portant sur tous les problèmes — juridiques, administratifs, techniques et autres — *communs* aux organisations non gouvernementales.

Un premier séminaire sur la fonction internationale privée s'est tenu l'an dernier à Turin sous les auspices du Centre international de l'endroit, en présence de représentants qualifiés de nombreuses organisations non gouvernementales. Cette manifestation suscita un vif intérêt et le sujet parut si riche de virtualités que les autorités italiennes ont offert de répéter le séminaire et même envisagé de l'instituer.

### Les services de PU.A.I.

Par la compétence qu'elle s'est acquise de la fonction internationale publique et privée, l'U.A.I. rend des *services* à une large clientèle d'organisations internationales d'Etats ou non gouvernementales, d'administrations nationales, d'établissements publics, de firmes privées ou de particuliers, notamment sous forme de divers travaux contractuels.

L'U.A.I. est un organe de contacts et de liaison avec tout l'appareil de la coopération internationale publique ou privée aux différents échelons, universel, régional ou nationale.

Une collaboration s'est instituée entre l'U.A.I. et la F.A.O. depuis près de dix ans. L'organisation pour l'alimentation et l'agriculture a fait appel aux services d'information de l'Union pour un grand nombre de sujets à l'ordre du jour de ses Conférences concernant l'organisation internationale.

Tels : le statut juridique des O.N.G., la définition de types d'organes statutaires et de réunions internationales, les méthodes de diffusion des résultats obtenus par les O.N.G. dans leurs activités, la structure et le fonctionnement des O.N.G., la formation des cadres des O.N.G., l'organisation d'un système de pension complémentaire pour le personnel des O.N.G.

Le Secrétariat de l'U.A.I. multiplie les connexions, accueille d'innombrables visiteurs venus de partout dans le monde et ses collaborateurs paient de leur présence aux manifestations organiques du mouvement international. Ce va et vient de démarches, de visites et de missions donne à l'U.A.I. une expérience extrêmement *dynamique* de la vie des associations internationales.

### Les Congrès

Une des activités les plus spécialisées de l'U.A.I. concerne les congrès au sens moderne du mot : des réunions de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs, des études communes.

L'U.A.I. a lancé un programme de rencontres pour l'étude des congrès internationaux sous leurs multiples aspects : le phénomène sociologique, la structure administrative, l'entreprise économique et l'instrument de progrès humain.

L'U.A.I. qui a suggéré l'édification de palais des congrès, celui de Bruxelles entre autres, a mis au point une savante technique de ces manifestations internationales et ce secteur d'activités lui vaut d'être fréquemment consultée. Or les Congrès internationaux semblent promis à une prospérité croissante si l'on en juge par une progression continue qui, de 3.000 aujourd'hui, en annonce quelque 30.000 d'ici la fin du siècle.

Si l'on sait qu'un congrès mondial de quelque importance n'est pas loin d'apporter son demi-million de dollars au site d'accueil, on imagine aisément l'incidence économique de l'entreprise. De ce fait, de nouvelles carrières comme celle d'experts en organisation viennent s'ajouter aux carrières déjà courues d'interprètes et de traducteurs.

L'U.A.I. s'est donnée à tâche de contribuer à la formation de ce personnel de conférences. Son expérience acquise en matière de secrétariats internationaux lui vaut l'administration de plusieurs organisations. Un de ses projets à l'étude suggère de bâtir ou d'affecter à Bruxelles une *Maison Internationale* qui grouperait les secrétariats de plusieurs organisations internationales autour d'un foyer de services communs.

### Création d'un Centre d'étude

Un autre projet — imaginé et nourri par M. Speeckaert — vise à créer un Musée-Centre d'études de la coopération internationale, qui abriterait les archives de l'U.A.I., sa riche bibliothèque et sa documentation sans égale, accumulée de longue date. Ce centre d'étude serait accueillant à des professeurs, chercheurs, étudiants, stagiaires ou fonctionnaires internationaux de toutes nationalités qui s'adressent volontiers à l'Union pour leurs travaux de thèses ou d'enquêtes.

D'autre part, des expositions permanentes et temporaires mettraient en valeur l'histoire du mouvement international, son évolution depuis un siècle et demi et l'actualité de l'organisation internationale.

Les O.N.G. à but lucratif

Et voici qu'une nouvelle avenue s'ouvre à l'U.A.I. : les sociétés transnationales. Les quelque 2.600 associations qui gravitent aujourd'hui dans l'orbite de la coopération internationale sont de but désintéressé, non lucratif. Mais le monde des affaires, qui a pris une dimension planétaire, prétend à une organisation sans frontières. La Chambre de commerce internationale, une des principales des organisations non gouvernementales, a fait à son congrès d'Istanbul l'été dernier, la prévision d'une concentration rapide des affaires mondiales qui, pour les trois quarts de leur volume, ramènerait à quelque 300 sièges les grandes bases de la vie économique.

L'U.A.I. est invitée à se préparer à l'avènement de ces organisations non gouvernementales d'un nouveau genre dont il lui faudra étudier les critères d'inscription à l'état-civil de son Répertoire.

Symposia, colloques, congrès mondial

L'expansion de l'U.A.I. à la faveur de nouveaux moyens doit lui permettre de réaliser par étapes un plan d'importance essentielle pour l'avenir de l'organisation internationale non gouvernementale et en définitive d'intérêt universel. De nombreux problèmes communs à ces organisations doivent être mis sur le métier, en matière juridique, administrative ou technique. Les premiers intéressés sont les dirigeants de ces organisations : il conviendrait de les réunir en groupes restreints pour un travail préparatoire. Puis viendrait l'étape d'un véritable colloque sur le rôle actuel et futur des organisations et leurs relations dans la nouvelle société des nations. Un tel colloque pourrait grouper une centaine de personnes choisies parmi des personnalités diverses : hommes d'Etat ou d'entreprises, autorités syndicales, professeurs d'université, experts de la fonction internationale; aussi des dirigeants des organisations intergouvernementales, des centres nationaux d'études sur les relations internationales ou des grandes fondations.

Enfin un Congrès mondial des organisations internationales serait appelé à se prononcer sur les conclusions du colloque et à formuler ses recommandations.

Processus démocratique qui tiendrait à associer la compétence à la responsabilité et le bien commun aux convenances de chacun.

Objectif de paix

Au bout de ces efforts, il y a un acte de paix selon les fins de la Charte des Nations Unies. Un acte de paix auquel l'Unesco vient de convier l'U.A.I. en l'associant à son «plan d'action à long terme en faveur de la consolidation de la paix universelle et de développement de la coopération pacifique».

L'UNESCO a consulté à ce propos un groupe d'experts dont les travaux ont abouti à un rapport du Professeur Kovalsky (U.R.S.S.). «Il faut, dit ce rapport,

associer au problème de la paix l'U.A.I. organisme de recherches scientifiques qui étudie les activités de toutes les organisations internationales existantes».

Tenant compte de cette recommandation, M. Maheu, Directeur Général de l'Unesco, a déclaré dans son rapport au Conseil exécutif :

«L'Union des Associations Internationales annonce la création d'un centre d'informations par ordinateur qui pourrait collaborer avec l'Unesco en lui fournissant des données sur les organisations internationales, nationales et locales qui traitent de questions intéressant son programme en faveur de la paix (ex. : éducation pour la compréhension internationale, coopération avec la jeunesse, recherches de sciences sociales, recherches sur la paix, information du public, etc.). A cet effet, l'U.A.I. pourrait avoir besoin d'une aide financière de l'Unesco et de diverses autres formes de soutien»<sup>(3)</sup>.

Où l'on voit, comme dirait Dumas, un organe générateur et coordonnateur de coopération internationale et transnationale d'initiative privée s'intégrer au mouvement international public en lui rendant un service capital d'information et de documentation.

Un stimulant du pouvoir responsable

Dans son ouvrage sur les organisations internationales, M. Pierre Gerbet consacre un chapitre aux organisations internationales privées.

Ces organisations, dont le nombre ne cesse de s'accroître, dit l'auteur, «expriment le mieux les rapports d'intérêts, d'idées ou de goût entre les groupes sociaux des différents pays. *Ce sont elles qui traduisent le mieux l'internationalisation de la vie contemporaine.* Ces organisations non gouvernementales exercent sur les gouvernements une influence très variable, souvent difficile à déterminer, mais non négligeable. *Elles les poussent à la coopération internationale et ont souvent préparé, par leur action, la création d'organisations étatiques*»<sup>(4)</sup>.

Et de conclure : «Le rôle dynamique et créateur des organisations non gouvernementales, qui ont souvent précédé les Etats dans la voie de la coopération et les ont incité à créer des organisations intergouvernementales, (c'est ainsi que l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs a suscité les premières interventions gouvernementales qui aboutirent en 1919 à la création du Bureau International du Travail) contribuera sans doute à amorcer cette évolution vers une atténuation de l'étatisme dans l'organisation internationale, vers une meilleure liaison entre les individus et la communauté internationale»<sup>(5)</sup>.

Cette conclusion de philosophie politique, qui fait du cœur des associations internationales une sorte de pleine voix humaine capable d'influencer la

<sup>(3)</sup> Unesco Conseil exécutif. Quatre-vingt-troisième session. Point 4.1.1. de l'ordre du jour provisoire. Doc. 83 E.4, p. 4.

<sup>(4)</sup> Pierre Gerbet. *Les organisations internationales*. Presses Universitaires de France, p. 42.

<sup>(5)</sup> Pierre Gerbet. *Op. cit.*

conscience des hommes d'Etat responsables, et mieux encore de les presser à l'action, nous la retrouvons en filigrane dans la belle étude de M. Alfred Sauvy sur «l'opinion publique».

L'éminent sociologue français a mis en relief le fait de plus en plus évident qu'«il n'y a pas de démocratie sans information». Or l'opinion publique, spontanée ou dirigée, «s'est lourdement trompée à diverses reprises dans l'histoire contemporaine» et si l'erreur a été la règle il faut l'attribuer à l'indigence de l'information.

Partout, toujours, on retrouve l'impératif moral et politique d'une information complète et correcte. La raison d'Etat, la raison du plus fort seront de moins en moins admises, jusqu'à devenir intolérables, à mesure que l'opinion sera plus objectivement instruite.

Le péril mortel peut surgir d'un défaut de communications au sommet tragique d'une escalade. C'est la raison d'être du fameux téléphone rouge entre les deux super-puissances.

M. Sauvy cite une pièce du répertoire du Grand-Guignol, qui est une image saisissante de l'incompréhension. Un jeune sourd-muet avait été laissé seul un instant parmi les aveugles qui s'effrayèrent d'un bruit insolite. Le sourd-muet voyant des gestes hostiles crut devoir se défendre, avec cet épilogue qu'un des aveugles armé d'un couteau lui creva les deux yeux.

Moralité : «La société est ainsi faite. Elle ne peut vivre en harmonie relative que si entre les divers groupes et surtout entre les antagonistes existent les plus larges communications. Si ces communications sont bien établies l'opinion publique peut jouer un puissant rôle régulateur».

### Œdipe et le Sphinx

Les communications de l'opinion publique à travers les cloisons d'un monde de plus en plus interdépendent composent le réseau serré de ces organisations ou associations non gouvernementales qu'on nomme parfois abusivement *internationales* faute d'un terme adéquat qui en indiquerait les nouvelles dimensions <sup>(6)</sup>.

Mais, rançon du progrès des sciences, la malice de notre temps semble multiplier les énigmes à mesure qu'elle imagine les moyens mécaniques de les résoudre et, tel le Sphinx de la Fable, elle menace de dévorer les passants ignorants. Le personnage symbolique d'Œdipe qui brave ce péril me paraît une assez bonne illustration du destin de l'U.A.I.

Voir ci-après l'article de M. Anthony Judge sur une banque de données internationales.

## LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET L'ŒUVRE DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

par Marc SCHREIBER,

*Directeur de la Division des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.*

L'irrésistible développement de la coopération internationale, un des traits distinctifs de notre époque, procède d'une prise de conscience, rendue plus impérieuse par les épreuves de deux guerres mondiales, de la solidarité vitale qui unit tous les membres de la communauté humaine, que ce soient les peuples ou les individus.

Les vertigineux progrès de la science et de la technologie et leurs effets sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous rappellent avec force la nécessité de ce sentiment de solidarité entre les hommes, seule source féconde de solutions effectives aux problèmes de notre temps, notamment en ce qui concerne le respect des droits essentiels de l'homme.

Les organisations non gouvernementales, qui sont précisément fondées sur l'existence d'une communauté d'aspirations et d'intérêts et qui couvrent un champ d'activités humaines pratiquement illimité s'exerçant dans un cadre qui dépasse celui des frontières nationales, devaient naturellement se situer dans le courant de cette évolution.

Leur activité sur le plan international a précédé, voire favorisé, l'apparition des organisations interétatiques. Est-il besoin de rappeler que l'Union des associations internationales, mouvement d'initiative belge, qui fut le premier centre d'information et de coordination des O.N.G., date de 1910 ?

Toutefois, jusqu'à la création de l'O.N.U., cette action se déployait nécessairement en marge de toute organisation internationale de caractère public. Sans doute certains rapports s'établirent-ils entre les O.N.G. et la Société des Nations, mais ils gardèrent toujours un caractère officieux et *ad hoc*, sans être définis dans un texte organique, donnant aux O.N.G. un «statut» permettant une action reconnue et efficace.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la Conférence de San Francisco, en 1945, allait innover en la matière, tant par rapport aux objectifs qui étaient assignés dans le domaine spécifique des droits de l'homme à la nouvelle organisation inter-étatique, qu'en ce qui concerne les obligations qui allaient être assumées dans ce domaine par les Etats membres et la contribution que les O.N.G. pouvaient apporter à l'action internationale envisagée.

Les O.N.G. n'ont pas été sans influencer sur la manière dont ces points ont été résolus dans la Charte des Nations Unies. Elles ont notamment contribué à l'adoption de l'article 56 qui définit pour les Etats une obligation interna-